

**Plan de lutte visant à prévenir et à combattre
l'intimidation et la violence
à l'école secondaire Serge-Bouchard**

Objectif

Répondre à l'orientation 2 de notre projet éducatif : « L'école doit favoriser un environnement sécurisant, attachant et stimulant ».

Déclaration d'intention

1. L'ÉCOLE : UN MILIEU SAIN, SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX QUI ASSURE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉLÈVES

Notre école a la volonté de faire respecter les droits de tous et d'offrir un climat qui favorise le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune.

2. LA VIOLENCE : INACCEPTABLE

La violence n'est acceptée ni dans l'école, ni ailleurs, que ce soit pendant les heures de classe ou lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni au moyen d'un système informatique. Ces actes d'agression ont des répercussions fâcheuses sur le climat scolaire.

3. POUR UNE CULTURE DE PROTECTION

À notre école, chacun et chacune a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Défendre ses droits et ceux des autres, s'élever contre une injustice, venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous. Il s'agit ici de dénoncer une situation, sans chercher à faire de tort à qui que ce soit. Ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Définitions

Intimidation

*Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.*

Violence

*Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.*

Note : Les éléments en gras constituent les critères pouvant aider à l'analyse de la situation et identifier les cas de violence ou d'intimidation.

Exemples de manifestations

<i>Physique</i>	<i>Sociale ou psychologique</i>	<i>Verbale</i>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pousser</i> ➤ <i>Bousculer</i> ➤ <i>Dégrader le bien d'autrui</i> ➤ <i>Frapper</i> ➤ <i>Faire des gestes humiliants</i> ➤ <i>Cracher</i> ➤ <i>Infliger des blessures corporelles</i> ➤ <i>Menacer avec une arme ou son équivalent</i> ➤ <i>Autres</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Prendre les biens d'autrui</i> ➤ <i>Cyberintimidation</i> ➤ <i>Ridiculiser</i> ➤ <i>Répandre des rumeurs</i> ➤ <i>Menacer de diffuser des informations personnelles</i> ➤ <i>Tenir des propos racistes</i> ➤ <i>Accuser à tort</i> ➤ <i>Faire vivre du rejet</i> ➤ <i>Humilier publiquement</i> ➤ <i>Faire des allusions à caractère sexuel</i> ➤ <i>Inciter à la bagarre</i> ➤ <i>Taxer</i> ➤ <i>Voler</i> ➤ <i>Autres</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Faire des plaisanteries blessantes</i> ➤ <i>Crier des noms</i> ➤ <i>Insulter</i> ➤ <i>Dénigrer</i> ➤ <i>Tenir des propos à caractère homophobe</i> ➤ <i>Menacer verbalement</i> ➤ <i>Agresser verbalement en tenant des propos violents</i> ➤ <i>Menacer d'utiliser la force</i> ➤ <i>Faire des graffitis à message méprisant</i> ➤ <i>Autres</i>

Déclaration d'engagement contre l'intimidation et la violence

Jeunes

Parents

Éducateurs

À l'école secondaire Serge-Bouchard

*Nous refusons l'intimidation et la violence;
Nous voulons une école où chaque personne est respectée;
Nous exigeons que chacun fournisse sa part d'efforts.*

En conséquence

Nous, les jeunes...

Nous, les parents...

Nous, qui travaillons dans les écoles...

Nous, les élèves et les gestionnaires du réseau scolaire...

Nous nous engageons à agir

- ⇒ *en adoptant des comportements empreints de respect;*
- ⇒ *en dénonçant les actes d'intimidation et de violence;*
- ⇒ *en adhérant aux valeurs de tolérance,
d'ouverture aux autres et d'acceptation qui
caractérisent la société québécoise;*
- ⇒ *en mettant en place des solutions pour
prévenir l'intimidation et la violence.*



Source : [//moijagis.com/declaration/](http://moijagis.com/declaration/)

Rôles et obligations de chacun

Élève :

- ⇒ **Doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect** envers le personnel de l'école ainsi qu'envers ses pairs (art. 18.1, loi 56);
- ⇒ **Doit prendre soin des biens mis à sa disposition et de son environnement** (art. 18.2, loi 56).

Membre du personnel :

- ⇒ **Doit collaborer** à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence **et veiller à ce qu'aucun élève de l'école** à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence (art. 75.3, loi 56).

Direction :

- ⇒ **Voit à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école** (art. 96.12, loi 56);
- ⇒ **Voit à l'application des règles de conduite qui prévoient les comportements attendus et proscrits ainsi que les sanctions;**
- ⇒ **Établit les modalités pour formuler un signalement relatif à un acte d'intimidation ou de violence;**
- ⇒ **Traite avec vigilance les signalements relatifs à l'intimidation et à la violence** (art. 96.12, loi 56);
- ⇒ **Prévoit des mesures de remédiation et de réinsertion lors de la suspension d'un élève** (art. 96.27).

Parent :

- ⇒ **Doit prendre les engagements en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence commis par son enfant** (art. 75.2).

Mesures préventives pour contrer l'intimidation et la violence

1. *Tournées de classe.*
 - *Promotion du code de vie;*
 - *Ateliers préparés par les intervenants du milieu scolaire.*
2. *Conférences – pièces de théâtre.*
3. *Formation d'un comité d'élèves visant à promouvoir la lutte contre l'intimidation et la violence.*
4. *Activités de sensibilisation.*

5. *Affichages.*
6. *Implication de partenaires du milieu.*
 - *Converjeance;*
 - *Sûreté du Québec;*
 - *CLSC;*
 - *Autres.*
7. *Interventions ponctuelles des divers intervenants du milieu scolaire.*
8. *Envoi du plan de lutte à l'ensemble des parents des élèves inscrits à l'école secondaire Serge-Bouchard.*
9. *Présentation du plan de lutte en assemblée générale de parents.*
10. *Accès à une adresse courriel pour les élèves afin de dénoncer une situation d'intimidation ou pour faire un signalement.*
11. *Visiter le site «Moi j'agis» avec les élèves dans le cadre d'un cours.*
12. *Faire la promotion auprès de tous les élèves qu'ils peuvent dénoncer toute situation d'intimidation ou de violence à tout adulte de l'école.*

Mesures de soutien apportées à l'élève victime ou témoin d'intimidation et de violence ou à l'élève intimidateur

1. *Référence aux services complémentaires.*
2. *Aviser les membres du personnel en lien avec l'événement et l'élève.*
3. *Assurer le suivi nécessaire.*